



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – TUNISIE

LISTE DES DOCUMENTS

VISA TOURISTIQUE, AMICALE OU FAMILIALE

Pour les personnes voyageant pour tourisme, séjournant dans un hôtel, un appartement loué, ou chez des amis ou membres de famille dans leurs maisons.

Important ! Garanties de retour (évaluation du risque migratoire) : il est conseillé au demandeur de visa de donner un maximum d'informations et de documents sur la situation familiale, professionnelle, socioéconomique, et patrimoniale du demandeur (p.ex., preuve des liens familiaux que le demandeur garde dans le pays, preuve de la source et de la régularité des revenus du demandeur ou de son conjoint, preuve de propriétés, etc.). Ces informations et documents sont essentiels pour évaluer la volonté de quitter le territoire Schengen à l'échéance du visa.

LISTE DES DOCUMENTS

- Un formulaire de demande de visa Schengen rempli sur [Visa-On-Web](#)
- Une seule photo d'identité, fond blanc, récente (max 03 mois).
- Le passeport doit être valable encore 3 mois (minimum) à l'échéance du visa demandé.
- Copie de la page d'identité du passeport et de toutes les pages utilisées.
- Preuve de l'activité professionnelle du demandeur :
 - *Pour les salariés* : Attestation de travail + un titre de congé + Historique CNSS + 3 dernières fiches de paie.
 - *Pour les fonctionnaires* : Attestation de travail + titre de congé + Attestation CNRPS + 3 dernières fiches de salaire
 - *Pour les indépendants* : Copie de la carte d'identité fiscale + copie de parution de la société au JORT, quittance, extrait du registre de commerce et les relevés de compte des 06 derniers mois.
 - *Pour les étudiants* : Attestation de présence de l'année scolaire en cours + Preuve de moyen de subsistance des parents (les relevés de compte ou les 03 dernières fiches de paie des parents) avec un extrait de naissance récent (moins de 03 mois) prouvant le lien familial.
 - *Pour les retraités* : attestation de retraite.
 - *Pour les femmes au foyer* : les relevés de compte ou les 03 dernières fiches de paie du conjoint avec un extrait de naissance récent (moins de 03 mois) prouvant le lien familial.
 - *Pour les enfants à charge* : les relevés de compte ou les 03 dernières fiches de paie des parents avec un extrait de naissance récent (moins de 03 mois) prouvant le lien familial.
- Pour les visites familiales** : preuve du lien de parenté = actes de naissance permettant d'établir le lien de parenté entre le demandeur et la personne invitante.



- Pour les enfants mineurs (moins de 18 ans) : Autorisation des parents à voyager à l'étranger légalisée par la municipalité.
- Réservation d'hôtel (si le demandeur n'est pas logé chez un particulier).
- Réservation d'un billet aller-retour.
- Assurance de voyage valable pour tous les pays Schengen (devra couvrir les éventuels frais de rapatriement pour raisons médicales, les soins médicaux d'urgence et les soins hospitaliers d'urgence. Le montant de la couverture s'élèvera à 30.000 €). Il est impératif que les dates de l'assurance correspondent avec les dates de voyage.

De la partie belge (pour les visites familiales et amicales)

- La carte d'identité ou de son titre de séjour du garant.
- Lettre d'invitation manuscrite mentionnant l'hébergement.

Le séjour est à la charge de la partie belge

- Engagement de prise en charge (Annexe 3bis légalisée par la commune)
- La carte d'identité du garant ou son titre de séjour.
- Composition de ménage du garant (délivrée par la commune) (original).
- Preuves des revenus du garant pour les 3 derniers mois (fiches de paye, loyers, allocations familiales...)
Pour les indépendants : copie de l'extrait de rôle de la dernière année fiscale.